

# L'âge de la retraite couperet est révolu!

En Suisse l'âge de la retraite reste fixé à 64/65 ans. Mais de plus en plus d'employeurs et de travailleurs s'en écartent. **Par Martin Kaiser**



Photo: Robt Lewis

*Martin Kaiser est membre de la direction de l'Union patronale suisse.*

Comme le confirment des études commandées par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), un tiers seulement des employés de notre pays attendent la limite officielle de 64/65 ans pour prendre leur retraite. Ils sont un autre tiers à franchir le pas avant, le plus souvent parce qu'ils en ont les moyens. Leur part a toutefois nettement reculé ces dernières années. En peu de temps, l'âge moyen «effectif» de départ à la retraite a progressé de près d'un an à plus de 64 ans pour les hommes et à presque 63 ans pour les femmes, ce qui situe la Suisse en tête du classement européen. Cela est dû avant tout à un phénomène qui tend à s'accroître: pas moins d'un tiers des 65-69 ans touchent un revenu soumis à l'AVS et sont encore actifs. A l'exception des indépendants, ils le sont souvent à temps réduit et dans une activité nouvelle, mais en grand nombre chez leur ancien employeur, parfois aussi dans un autre environnement. S'il y a certes beaucoup d'employés privilégiés parmi eux, ceux-ci ne forment qu'un petit tiers de l'ensemble. Ce phénomène positif gagne depuis longtemps diverses catégories et professions.

Le vieillissement démographique est spectaculaire. La population mondiale va passer de 7 milliards aujourd'hui à 8-10 milliards de personnes vers 2050. Les plus de 60 ans, qui sont actuellement 800 millions, seront alors

plus de deux milliards. Les pays industrialisés s'en trouveront particulièrement affectés. Aucune nation européenne ne figurera plus parmi les quinze premières. En Suisse, on s'attend à une progression de plus de 60 pour cent du groupe des plus de 60 ans. Cela nous concerne très sérieusement, avec des effets considérables dans des domaines aussi sensibles que le marché du travail, la santé et les assurances sociales. Pour cette raison évidente, le marché du travail nous posera d'autres exigences en 2030. Si nous voulons conserver de la croissance, nous devons mieux exploiter le potentiel du personnel établi, notamment celui des travailleurs vieillissants. Car les tendances démographiques mondiales étant ce qu'elles sont, l'économie suisse ne pourra plus s'en remettre sans autres à l'immigration pour satisfaire ses besoins de main-d'œuvre.

## Un Conseil fédéral trop timide

La réforme de la prévoyance vieillesse doit donc viser coûte que coûte la sécurité des rentes, laquelle dépend impérativement d'une croissance économique constante. L'AVS est essentiellement financée par des cotisations salariales. Dans les lignes directrices de la réforme Prévoyance vieillesse 2020, le Gouvernement a (trop) timidement relevé ce défi. Au moins vise-t-il un système de rentes flexibles étalées entre 62 et 70 ans, avec un âge de retraite de référence de 65/65 permettant le calcul correct des rentes. Mais compte tenu des réalités et des besoins de la société, cela ne suffira pas. Il faut accompagner la mutation culturelle introduite par les travailleurs et les employeurs eux-mêmes en relevant par étapes jusqu'en 2030, au-delà même de la limite de 65/65 ans, l'âge de la retraite de référence. Le monde politique n'a plus qu'à adapter les lois à une évolution qu'on observe depuis longtemps. Il assurera du même coup pour demain les conditions d'une saine croissance économique, partant de la sécurité des rentes! ■